

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastères de M. Didier Berberat

Composition :

- M. Patrick Erard (écologie et liberté);
- Mme Ariane Pizzolon (parti socialiste);
- Mme Valérie Schweingruber (parti libéral, rapporteure).

La sous-commission a siégé le lundi 2 avril 2001 de 8h30 à 17h00.

ECOLE ENFANTINE ET PRIMAIRE

La journée a débuté par une discussion qui a réuni les intervenants suivants :

- M. Didier Berberat, Conseiller communal,
- Mme Francine Liechti, Directrice de l'école enfantine,
- M. Jean-Luc Kernén, Directeur de l'école primaire,
- M. Michel Prétôt, Administrateur de l'école enfantine,
- Mme Viviane Houlmann, Sous-Directrice de l'école primaire,
- Les membres de la sous-commission des comptes.

M. Jean-Luc Kernén commence par un bref exposé de la situation de l'école primaire. Les enseignants rencontrent déjà à ce niveau quelques problèmes de type socio-éducatifs. La violence est présente à l'école primaire, même si la situation n'est pas identique chaque année. L'année 1999 a par exemple été marquée par quelques épisodes de violence, alors que l'année 2000 a été plus calme. Pour M. Jean-Luc Kernén, il n'est pas possible d'aborder le problème de la violence par des généralités. Chaque situation mérite d'être examinée au cas par cas.

L'école primaire a dû renforcer son personnel, dans la mesure où le nombre d'élèves a augmenté. Ainsi, dès janvier 2001, ce sont trois personnes qui fonctionnent au Service socio-éducatif. Celui-ci réunit désormais Mme Francine Ruegg, M. Pierre-Yves Blanc et M. Laurent Develey. Ce renforcement était nécessaire car le nombre de problèmes à gérer était trop important pour deux assistants scolaires. S'agissant des effectifs des classes, le nombre moyen d'élèves par classe se monte à 18,2. M. Jean-Luc Kernén considère qu'il s'agit là d'un chiffre normal, qui peut être encore géré, d'un point de vue pédagogique.

S'agissant de l'harmonisation des horaires scolaires, M. Jean-Luc Kernen insiste sur le fait que les horaires différenciés sont des atouts sur le plan pédagogique. Cela permet de fonctionner par demi-classe, ce qui représente un avantage. Ces horaires différenciés sont gênants d'un point de vue social, mais utiles d'un point de vue pédagogique. L'école primaire n'a donc pas envie d'y renoncer pour l'instant.

M. Jean-Luc Kernen aborde ensuite le problème des écoles enfantine et primaire d'Esplanade, situées dans le quartier du même nom. Il s'agit d'un quartier particulier, dont la configuration est peu propice au bon fonctionnement de l'école. Dès lors, un déménagement des classes enfantine et primaire est envisagé au Collège des Arts et Métiers, à la place des Marronniers, qui va être partiellement libéré par le secteur automobile du CIFOM, d'ici 2003.

M. Jean-Luc Kernen insiste sur le fait que son cahier des charges est extrêmement fourni et qu'il lui est impossible de remplir à satisfaction toutes ses missions. Un aide-préparateur vient d'être engagé pour soulager le secrétariat et la Direction dans leur travail. Dans l'idéal, M. Jean-Luc Kernen souhaiterait qu'un délégué au sport, à 33 ou 50%, soit nommé dès août 2001. Celui-ci serait chargé de l'organisation des camps, des joutes de fin d'année, des colonies de vacances, de la semaine de relâche et des jeux de fin d'année, tâches qui lui incombent actuellement.

S'agissant de la réponse à la motion Faivre, M. Jean-Luc Kernen constate que les effectifs de l'école primaire vont baisser prochainement. C'est dire que trois classes vont être fermées en août 2001 et que la baisse va se poursuivre jusqu'en 2006 – 2007, entraînant vraisemblablement la fermeture de onze classes. M. Jean-Luc Kernen se réjouit ainsi de pouvoir récupérer des classes qui, auparavant, étaient affectées à des leçons spéciales (leçons d'appui par exemple) et qui étaient devenues des salles de classe. Le service socio-éducatif pourra par exemple bénéficier d'une seule et unique salle, ce qui est préférable pour l'encadrement des élèves, qui ne seront plus obligés de changer de salle régulièrement. Deux salles multi-média devraient également être installées à l'école primaire. S'agissant de la construction de salles de gym, M. Jean-Luc Kernen constate que le Collège de l'Ouest présente un problème particulier. En effet, il réunit vingt-sept classes dans deux salles de gym, de tailles approximatives de douze mètres sur douze. Ainsi, il a été envisagé la construction d'une salle de gym, pour un total de Fr. 2'000'000.--.

Mme Francine Liechti, directrice de l'école enfantine, précise quant à elle que des problèmes de violence sont déjà présents à ce niveau-là. 65 % des enfants signalés le sont déjà à l'école enfantine.

Quant aux effectifs, Mme Francine Liechti souligne que le nombre d'élèves par classe en première année devrait être de douze et qu'il se situe actuellement plutôt à quatorze. Le corps enseignant de l'école enfantine est actuellement soumis à un programme de perfectionnement (P3). Mme Francine Liechti souligne enfin que son temps de travail est de 75 %. Elle regrette, comme M. Jean-Luc Kernin, de ne pas pouvoir être plus présente dans les classes. Elle souhaiterait ainsi soit être assistée, soit augmenter son temps de travail.

Un commissaire demande si les écoles enfantines ne devraient pas être intégrées dans les collèges. Mme Francine Liechti répond que seize classes d'école enfantine sont déjà intégrées dans des collèges. Dans un premier temps, l'intégration est difficile et les enseignants s'en plaignent. Après un certain temps par contre, les enseignants en question constatent que l'intégration est réussie et que cela est bénéfique, autant pour les élèves que pour eux-mêmes. Aujourd'hui, vingt-deux classes enfantines sont séparées des autres collèges.

Une commissaire constate qu'il est aujourd'hui possible de passer un baccalauréat bilingue (français/anglais) et demande en conséquence si l'enseignement de l'anglais va être dispensé plus tôt. On lui répond que l'enseignement de l'anglais commencera dès la cinquième primaire, mais d'ici une dizaine d'années seulement. Quant à l'enseignement de l'allemand, il commencera en troisième année dès 2002, alors qu'aujourd'hui, il est enseigné dès la quatrième année seulement.

Un commissaire demande comment les subventions sont calculées. L'administrateur Michel Prétôt répond que plus la Commune encaisse des rentrées fiscales, moins les subventions sont importantes. Cette année, les subventions vont diminuer d'environ Fr. 300'000.--, car les rentrées fiscales enregistrées sur les trois premiers trimestres ont été trop bonnes. Le subventionnement se monte à 45 % des traitements, y compris charges sociales, avec la nouvelle péréquation financière intercommunale.

Une visite de l'école enfantine et primaire d'Esplanade est effectuée. Il est constaté que les conditions d'enseignement sont relativement difficiles, les locaux étant extrêmement froids et sombres. En effet, ceux-ci sont orientés plein nord et ne bénéficient d'aucun ensoleillement. Il en va de même pour la cour d'école, ce qui est gênant pour des petits enfants. De même, celle-ci est peut-être traversée par des véhicules, ce qui est dangereux.

ECOLE SECONDAIRE DES FORGES

Sont présents :

- M. Didier Berberat, Conseiller communal,
- M. Jean-Claude Leuba, Président de la Direction de l'école secondaire,
- M. Jean-Claude Regazzoni, Directeur du centre scolaire des Forges
- Mme Catherine Margairaz, Directrice du centre scolaire de Numa-Droz,
- Les membres de la sous-commission des comptes.

M. Jean-Claude Leuba fait un bref exposé de la situation actuelle à l'école secondaire. Il explique que si les comptes sont moins bons que prévu, c'est en raison du poste "biens, services et marchandises", qui a été réduit au maximum pendant 10 ans. Aujourd'hui, c'est ce poste qui doit être augmenté, car beaucoup d'investissements sont imposés par l'Etat. Il en va par exemple ainsi de l'informatique. Le nombre d'élèves par classe a augmenté. L'évolution démographique imposera l'ouverture de dix-huit classes à l'école secondaire, d'ici 2004.

Un commissaire demande quel est le coût de la non-promotion de certains élèves. Est-il en augmentation ? M. Jean-Claude Regazzoni explique que ce coût est certainement en augmentation. Selon lui, le fait que certains élèves restent à l'école plus longtemps est lié à l'emploi. A l'époque, un élève qui échouait en huitième année quittait l'école pour commencer une activité lucrative. Aujourd'hui, malgré l'embellie économique, il reste à l'école. Certains élèves doivent également être gardés plus longtemps car ils n'ont pas acquis un niveau qui leur permette d'être insérés facilement dans un lieu de formation professionnelle.

MM. Jean-Claude Leuba et Jean-Claude Regazzoni constatent que la structure socio-économique de la ville de La Chaux-de-Fonds s'est dégradée. Cela tient au départ de contribuables à hauts et moyens revenus. Ces départs ne sont pas compensés par l'arrivée de nouveaux contribuables, globalement à moyens et faibles revenus. Cela a une influence négative sur la structure socio-économique des élèves de l'école.

S'agissant de réponse à la motion Faivre, M. Jean-Claude Leuba constate, à l'instar de ce qui a été dit pour l'école enfantine et primaire, que les salles spéciales ont été supprimées, compte tenu de l'augmentation des effectifs à gérer. Il cite le cas du collège des Crêtets, dans lequel quinze classes doivent être placées, alors que seules onze salles de classe sont disponibles.

Le collège des Forges connaît le même problème. C'est pourquoi il y est envisagé la réalisation d'une aile supplémentaire. S'agissant du collège Numa-Droz, le petit collège situé vers le terrain de basket devrait être réaménagé pour l'économie familiale. Au collège des Crêtets, une salle de classe devrait être supprimée afin d'aménager une salle de physique. Au collège de Bellevue, il faudrait créer des classes supplémentaires pour l'école primaire. C'est dire que dans les deux ans à venir, Fr. 4,2 millions devraient être investis pour les salles de classes et Fr. 1 million pour l'équipement. Le problème des salles de gymnastique est à nouveau évoqué. Il faudrait créer deux halles doubles, pour un total d'environ Fr. 10 millions. Compte tenu des dépenses à engager pour l'école enfantine et l'école primaire, c'est donc idéalement un total approximatif de Fr. 15,5 millions qui devrait être investi.

M. Jean-Claude Regazzoni indique que le groupe violence a déposé son rapport en février 2001. Il y est notamment envisagé la création d'un délégué à la jeunesse. Reste à déterminer le pourcentage de son temps de travail, ainsi que son coût. Ce délégué à la jeunesse pourrait gérer la suite de ce dossier de manière utile. M. Jean-Claude Leuba souligne que des actions ponctuelles ont déjà été effectuées. Il cite l'action "ruban vert". Il précise également que la collaboration avec le centre Martin Luther King a été fructueuse. Il pense par exemple à l'intervention d'un médiateur de ce centre, pendant deux jours, au centre scolaire de Numa-Droz. M. Jean-Claude Leuba voudrait pouvoir également créer un espace-tampon, pour accueillir les élèves qui causent des troubles en classe. Cet espace leur permettrait de décompresser. Cela faciliterait leur réinsertion rapide dans leur classe.

Un commissaire demande s'il est possible d'envisager la création d'un médiateur affilié à chaque centre scolaire. M. Jean-Claude Regazzoni déclare qu'à son avis, c'est le service socio-éducatif qui doit dans un premier temps examiner le problème qui lui est soumis et adresser ensuite la personne au service concerné. Un médiateur scolaire n'aurait pas la même efficacité. Il rappelle que le coût d'une journée de travail pour un médiateur du centre Martin Luther King avoisine Fr. 1'000.--. L'école secondaire a donc fait une demande d'augmentation de la dotation du service socio-éducatif de 1,5 à 2,25 postes.

Une visite est ensuite effectuée dans la salle multimédia du centre scolaire des Forges. Le concept est bien réalisé. Il permet aux professeurs de travailler en collaboration avec les élèves et d'intervenir directement dans leurs programmes. De même, des documents peuvent être scannés. Cette salle permet un travail efficace grâce à la liaison avec Internet. Son coût est approximativement de Fr. 130'000.--.

SERVICES SOCIAUX

Rencontre aux Maisons de retraite du Châtelot.

Sont présents :

- M. Didier Berberat, Conseiller communal,
- M. Yves Scheurer, Directeur des Services sociaux et du Service d'aide sociale,
- Les membres de la sous-commission des comptes.

M. Yves Scheurer explique qu'un audit a été réalisé au niveau cantonal, par M. Bernard Ziegler, ancien Conseiller d'Etat genevois. Ce rapport constate que les difficultés rencontrées sont principalement la conséquence de la surcharge liée au sous-effectif. M. Yves Scheurer explique que le service d'aide sociale a été complètement restructuré et que des procédures ont été établies, afin de poser certains garde-fous au travail effectué. Il explique la structure générale des services sociaux et du service d'aide sociale. Les assistants sociaux gèrent actuellement deux cent dossiers environ, alors que la norme admissible serait plutôt cent cinquante. Le nombre d'assistant social vient d'être augmenté de deux unités.

M. Didier Berberat, Conseiller communal, insiste sur le fait que le nombre de cas ne diminue pas, malgré l'actuelle embellie économique. Il rappelle que le coût de l'assistance sociale était pris en charge à 50 % par la Commune et le Canton pour l'année 2000, cette proportion étant de 60 % pour la Commune et de 40 % pour le Canton en 2001. Il n'en va pas de même pour les charges administratives des services d'aide sociale, qui ascendent à Fr. 1,2 millions. M. Didier Berberat, Conseiller communal, souhaite que le Conseil d'Etat nouvellement élu s'attache immédiatement à faire modifier la Loi Cantonale sur l'aide sociale, afin qu'une répartition différente des charges de fonctionnement des services sociaux soit prévue.

Les charges d'aide sociale avaient été budgétées à Fr. 2'226'000.-- environ, alors que les comptes 2000 présentent un chiffre approximatif de Fr. 3'254'000.--. Selon M. Didier Berberat, Conseiller communal,, il ne s'agit pas d'une erreur d'appréciation de la Commune. Le chiffre budgété avait en effet été imposé par le Canton, en raison d'un choix du Conseil d'Etat. Celui-ci pensait ainsi pousser les services sociaux à réduire leur coût de fonctionnement. Cette politique a échoué. Pour 2001, le chiffre budgété a été donc supérieur.

Un commissaire demande s'il est exact que la ville de La Chaux-de-Fonds est spécialement généreuse en matière d'aide sociale. M. Yves Scheurer lui indique que non. Il précise que les services sociaux ne disposent d'aucune latitude, dans la mesure où l'aide sociale est strictement régie par les textes légaux Cantonaux et communaux. Chaque nouveau cas fait l'objet d'une demande d'avis d'aide sociale, qui est soumise au Canton. Si le Canton refuse la demande, c'est à la commune qu'il appartient de prendre en charge le cas signalé. Tous les comptes sont examinés par l'Etat. Dès lors, aucune marge de manœuvre n'est possible pour la ville.

Sur le plan cantonal, il est certain que le nombre de personnes à l'assistance sociale est plus important dans les villes que dans les villages. A La Chaux-de-Fonds, les services sociaux gèrent quarante et un dossiers pour mille habitants. A titre de comparaison, on constate que ce nombre se monte à quarante à Neuchâtel, à trente à Peseux, à sept à Bevaix et à un à La Sagne.

Une commissaire s'étonne de ce qui a été dit sur le plan social, s'agissant de la générosité de La Chaux-de-Fonds. Ce bruit est récurrent. Selon le dicton, il n'y a pas de fumée sans feu. Les textes légaux permettent toujours une certaine marge de manœuvre dans leur application. M. Yves Scheurer confirme qu'il s'agit bien d'une fausse rumeur.

Le nombre de dossiers gérés par les services sociaux de La Chaux-de-Fonds est bien quasi identique à celui géré par Neuchâtel et Le Locle. Il en va par contre différemment au niveau des prestations circonstanciées, pour lesquelles la ville de La Chaux-de-Fonds se montre plus généreuse. Cette dernière accepte plus volontiers que celles de Neuchâtel et du Locle de financer certains cours à des assistés, dans l'espoir de faciliter leur réinsertion rapide dans la société.

Par contre, la Commune de La Chaux-de-Fonds n'est pas plus généreuse dans les montants alloués, puisque ceux-ci sont définis strictement par la Loi Cantonale sur l'aide sociale. Il n'en demeure pas moins que la dépense moyenne par dossier est plus élevée à la Chaux-de-Fonds qu'à Neuchâtel. Cela tient à la structure socio-économique de La Chaux-de-Fonds, moins favorable que celle de Neuchâtel.

CRECHE BEAU-TEMPS

Une visite est effectuée.

Sont présents :

- M. Didier Berberat, Conseiller communal,
- M. Yves Scheurer, Directeur des Services sociaux et du Service d'aide sociale
- Mme Held, Directrice de la crèche,

La crèche Beau-Temps est divisée en différentes sections. Elle accueille les enfants qui sont âgés de deux mois à huit ans. Trois responsables s'occupent des enfants. Ceux-ci peuvent prendre leur repas de midi ainsi que des quatre heures à la crèche. Un contrôle strict est effectué, s'agissant de la reprise des enfants le soir. Seuls les parents sont autorisés à venir chercher leur enfant. S'ils ne peuvent se rendre personnellement à la crèche, ils doivent le signaler eux-mêmes, afin que la personne autorisée à venir chercher l'enfant puisse récupérer celui-ci. A défaut d'avertissement adéquat des parents, l'enfant n'est pas remis. Septante enfants sont inscrits à la crèche. Une cinquantaine en moyenne la fréquentent journalièrement.

Un commissaire demande à la directrice de lui indiquer si le travail a changé. Celle-ci confirme que le contact avec les parents a évolué. A l'époque, ceux-ci prenaient un certain temps pour amener leurs enfants à la crèche. Le soir, lorsqu'ils les récupéraient, ils prenaient des renseignements sur le déroulement de la journée. Aujourd'hui, les parents sont plus pressés. La relation avec eux s'est donc modifiée et est peut-être un peu moins riche.

SOMBAILLE JEUNESSE

Une visite est effectuée.

Sont présents :

- M. Didier Berberat, Conseiller communal,,
- M. Butscher, Directeur de Sombaille Jeunesse,
- Les membres de la sous-commission.

Les locaux sont présentés aux membres de la sous-commission. Il est constaté que l'organisation du bâtiment est remarquable, avec beaucoup d'espaces ouverts, créant des lieux d'échange. Après la visite, M. Barreta, adjoint de direction de Sombaille Jeunesse et M. Perret, comptable, se joignent à la discussion.

L'institution Sombaille Jeunesse a un statut communal. Elle est reconnue et subventionnée par le Canton. Les décisions importantes doivent être soumises préalablement à l'Etat, puisque celui-ci assume le déficit de l'institution. Le système comptable a récemment été modifié. Désormais, seul un plan comptable, sur le modèle du plan cantonal, est établi. Les écritures sont seulement adaptées en fin d'année, pour être intégrées dans le budget communal.

Sont rattachées à Sombaille Jeunesse une maison d'apprentis (rue du Banneret), une unité de préformation (rue du Parc) et une ferme de loisirs qui se trouve sur les hauts de La Chaux-de-Fonds.

Les éducateurs de Sombaille Jeunesse essayent de faire passer les élèves le plus tôt possible à la maison d'apprentis, pour qu'ils conservent un rattachement avec l'institution. En effet, le Canton et la Confédération subventionnent le travail de l'institution uniquement si les jeunes suivent une formation adéquate. La Confédération a des exigences relativement strictes pour accorder ses subventions. Les éducateurs de Sombaille Jeunesse doivent être formés de manière adéquate et en nombre suffisant.

M. Barreta souligne qu'il est difficile actuellement de trouver des éducateurs spécialisés. L'école à Lausanne forme trente éducateurs par année. Or, l'année passée, il a été difficile de trouver un éducateur qui acceptait de travailler en internat. De plus, l'introduction de l'HES empêche désormais de former un éducateur en emploi. En effet, il ne peut être remplacé pendant ses heures de formation, ce qui implique que les autres formateurs effectuent son travail.

M. Butscher indique qu'il est opposé à ce que les éducateurs effectuent des temps partiels. Cela est contraire à la politique de la maison. Aujourd'hui, Sombaille Jeunesse a dix-huit éducateurs. Si chacun travaille à mi-temps, les enfants devraient faire face à trente-six référents. Cela serait certainement préjudiciable au travail éducatif effectué.

CONCLUSIONS

La sous-commission remercie ici toutes les personnes qu'elle a rencontrées au cours de la journée. Dans l'ensemble, les visites des différents services ont été très intéressantes.

Pour la sous-commission des comptes,
la rapporteure :

Valérie Schweingruber